

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 32 du 21 janvier 2016, 14 h 00

Palais du Pharo – Salle du Conseil – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 11 février 2016

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

Secrétaires de séance : Caroline Bulgarelli - Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL, Philippe CASSUTO, Vincent EGEA, Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI, Corinne TARDIEU, Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors Professeurs) :

William BENESSIANO, Denis COLLOMP, François DEVRED, Caroline GAUDY-MARQUESTE, Nathalie-Audrey RUBIO, Eric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nils ATTIAS, Jordan CARDI, Adrien CATALAN, Lucie CHUNIAUD, Paul DEVOGE (pouvoir), Emma GENCO, Florent GRAU, Océane GUERRY, Morgane HENOCQUE, Julie LECOYER, Loïc LE MOUËL, Naouri MEKDAL, Valentin PEDOTTI, Florian POURCHET.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Nadine DISCALA-PENNEC, Corinne GORI, Karine VAN HEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Alain GARGANI, Cheffia NATOURI.

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Effectif présent : 34

ASSISTE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : Virginie RIGAL (représentant Pierre RICHTER, Directeur du CROUS).

ASSISTENT EN QUALITÉ D'INVITÉS : Jean-Philippe AGRESTI, Nathalie ALMERAS, Antoine PARIS, Idoya de PONCINS.

ORDRE DU JOUR :

I Approbation de procès-verbaux

- PV de la CFVU du 10/12/2015 (pour approbation)
- PV de la CFVU du 13/01/2016 (pour approbation)

II Actualités

III Vie institutionnelle

- Fonctionnement et composition provisoires du bureau de la CFVU (pour délibération)

IV Formation / Pédagogie

- Bilan harmonisation des bonus (pour délibération)
- Schéma Directeur de l'Offre de Formation :

* Bilan d'étape (pour information)

* Désignation des membres enseignants-chercheurs et étudiants de la CFVU au sein des ateliers (pour délibération)

V Vie étudiante

- Présentation emploi étudiant (pour information)
- FSDIE :

* Présentation FSDIE projets et FSDIE social (pour information)

* Ajustements du règlement intérieur (pour avis)

* Composition des commissions FSDIE projets et FSDIE social (pour délibération)



VI Questions diverses

Le VP Formation ouvre la session à 14h05.

Dans le prolongement de la séance du 13 janvier 2016, à l'occasion de laquelle un avis favorable a été émis quant à sa désignation en tant que Vice-président, il remercie la Commission Formation de sa confiance.

Il ajoute que le Conseil d'Administration (CA) a confirmé son élection, conformément aux statuts de l'établissement, précisant par ailleurs que sa discipline de rattachement est l'économie. Parallèlement, le Vice-président Recherche a été élu en vertu d'une procédure symétrique qui a fait intervenir successivement la Commission de la Recherche (CR), puis le CA : c'est M. Pierre Chiapetta, physicien, qui assumera cette fonction.

Le VP Formation indique enfin que Mme Marie Maslet de Barbarin, juriste, a été élue Vice-présidente du Conseil d'Administration.

L'équipe de gouvernance de l'établissement n'est à ce jour pas complète : sa constitution a vocation à se poursuivre lors des prochaines semaines. Le CA aura ainsi à élire les différents Vice-présidents fonctionnels ; la désignation des Vice-présidents délégués et chargés de mission interviendra ensuite, celle-ci ne donnant pas lieu à vote.

Le Vice-président Formation propose que l'ensemble des participants à la réunion de ce jour se présentent.

A l'issue de ce tour de table, il remercie tout particulièrement les personnalités extérieures qui assistent à cette CFVU malgré un emploi du temps très chargé.

L'ordre du jour de la présente séance est évoqué, le VP Formation rappelant que celui-ci a été significativement allégé par rapport aux éléments qui figuraient sur la convocation initiale.

Dans la perspective d'aborder sereinement les dossiers majeurs qui mobiliseront cette mandature, la Commission Formation de ce jour se veut avant tout informative, l'objectif étant de permettre aux nouveaux élus de prendre connaissance des problématiques les plus importantes en matière de Formation et de Vie Etudiante.

C'est pourquoi les points donnant lieu à vote au sein de ces rubriques ont été retirés de l'ordre du jour :

- Le bilan d'harmonisation des bonus ne pourra alimenter un débat coordonné et constructif que lorsque les équipes politiques de l'établissement seront entièrement constituées, notamment à travers la désignation du Vice-président délégué à la Vie Etudiante (VP-VE) ;
- La désignation des membres enseignants-chercheurs et étudiants de la CFVU au sein des ateliers déployés dans le cadre du Schéma Directeur de l'Offre de Formation (SDOF) est différée : il semble en effet préférable de procéder préalablement à une présentation globale du SDOF, avant d'envisager les conditions et modalités de participation des futurs contributeurs ;
- Le point relatif à l'emploi étudiant est reporté, la consolidation de données statistiques complémentaires s'avérant nécessaire ;
- Le chapitre dédié au FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes) consistera en un exposé informatif réalisé par M. Agresti, VP-VE au titre de la mandature 2012-2015 : cet exposé permettra aux élus de mieux appréhender le dispositif ; les ajustements du règlement intérieur ainsi que la composition nominative des commissions seront finalisés lors de la prochaine CFVU.

Cette CFVU aura par ailleurs vocation à fixer les principales lignes de son fonctionnement interne.

La présente séance s'articulera donc autour des points suivants :

- composition type puis composition nominative du bureau ;
- présentations du SDOF et du FSDIE.

Le VP Formation ajoute que l'approbation des procès-verbaux mentionnés dans la convocation est différée. Le compte rendu de la CFVU du 10 décembre 2015 sera validé formellement par la nouvelle mandature, au titre de la continuité de l'instance ; les interventions reportées dans ce document ont toutefois vocation à faire l'objet d'une relecture préalable par les membres sortants, seuls à même d'apprécier l'adéquation du contenu du texte aux discussions effectivement menées. Cette opération suppose un délai supplémentaire avant que ce procès-verbal ne soit soumis à la CFVU pour approbation finale. Quant au compte rendu de la CFVU du 13 janvier 2016, il doit être soumis pour avis à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles, puis validé par le Président qui a conduit cette séance inaugurale. Compte tenu de l'ensemble des opérations ici décrites, les procès-verbaux susmentionnés seront visés en CFVU du 11 février 2016.

I ACTUALITES

1) Les 36 Heures Chrono de la création d'entreprise

Le VP Formation indique que la manifestation des *36 Heures Chrono de la création d'entreprise* se déroule simultanément à la présente Commission : consistant en une simulation de création d'entreprise, ce jeu ouvert à tous les étudiants d'AMU et des autres établissements du Pôle Pépité PACA-Ouest donne lieu à une remise de prix finale. Le VP Formation insiste sur l'importance de cet événement, qui donne aux équipes les plus motivées une



réelle visibilité, ainsi qu'une possibilité d'engager des démarches entrepreneuriales plus pérennes. A titre d'exemple, le VP Formation rappelle que l'édition 2015 a permis aux lauréats de mettre en place un projet novateur qui a bénéficié d'un rayonnement international, ce projet ayant été particulièrement remarqué à l'occasion d'un concours organisé dans le cadre de la Silicon Valley.

2) Salon du lycéen

Le VP Formation informe la CFVU que le prochain Salon du Lycéen ouvrira ses portes le vendredi 22 janvier 2016, pour deux journées ; suivra ensuite le Salon des Masters.

3) Visite du HCERES

Le VP Formation signale la venue de représentants du Haut Conseil d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES), le 12 février 2016 : effectuée à l'échelle du site, cette visite impliquera tous les acteurs locaux qui auront à collaborer dans le cadre d'une politique territoriale en matière d'enseignement supérieur et de recherche, conformément à la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 (Université d'Aix-Marseille, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Université Toulon-Var, Ecole Centrale de Marseille, Institut d'Etudes Politiques). Il s'agira notamment de préciser les modalités du processus d'évaluation qui sera mis en place dans les mois à venir.

4) Enquête académique Vie Etudiante

Mme de Ponçins informe la CFVU du lancement, ce vendredi 22 janvier, d'une enquête académique relative à la vie étudiante. Cette enquête, qui sera active pendant un mois, vise une meilleure connaissance des conditions de vie des étudiants du territoire concerné. Elle sera exploitée ultérieurement dans le cadre des travaux des agences d'urbanisme locales.

5) Ouverture de l'Application Post-Bac

M. Collomp signale l'ouverture de l'Application Post-Bac (APB) le 20 janvier 2016.

Mme de Ponçins précise que la saisie des vœux fera cette année l'objet de nouvelles modalités : l'enregistrement de ces vœux obéira en effet à un dispositif de vœux groupés pour une même académie. Ce *modus operandi* est conçu en vue d'affiner la gestion des flux étudiants, notamment pour les formations en tension, se caractérisant par un nombre de préinscriptions très supérieur à la capacité d'accueil effective. Le candidat sera donc amené à formuler ses souhaits par ordre de priorité : s'il opte pour une formation dispensée par plusieurs structures ou sur plusieurs sites au sein d'une même académie, il devra alors ordonner les structures ou sites qu'il visera préférentiellement au titre de ce même territoire. Localement, cette méthodologie aura à s'appliquer plus particulièrement aux formations en droit, ainsi qu'à la mention STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), formations qui, au sein de l'académie d'Aix-Marseille, sont dispensées à la fois par AMU et par l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.

Par ailleurs, la saisie d'au moins un vœu correspondant à une formation non sélective sera obligatoire.

M. Collomp remarque que cette structuration par vœux groupés réduit mécaniquement le nombre de vœux possibles, ce nombre se limitant désormais à vingt-quatre.

Le VP Formation note que la DGESEP œuvre en vue de simplifier le fonctionnement d'APB, dont l'utilisation demeure cependant complexe : à cet égard, la saisie de vœux groupés, si elle peut présenter des avantages pour certains lycéens, reste susceptible de porter préjudice à d'autres.

Mme de Ponçins précise que l'ouverture d'APB s'accompagne du démarrage de la campagne de demandes de bourses et de logements étudiants.

II VIE INSTITUTIONNELLE

1) Installation du bureau de la CFVU

Le VP Formation rappelle les missions et compétences du bureau de la CFVU, précisant qu'il s'agit d'une structure strictement consultative n'ayant pas d'existence statutaire, contrairement au bureau de l'Université. Ainsi, le bureau de la CFVU relève entièrement du fonctionnement interne de l'instance ; à ce titre, la Commission Formation est décisionnaire à l'égard des règles qui régissent la composition et l'organisation de ce bureau.

Le bureau de la CFVU contribue notamment à :

- finaliser l'ordre du jour des séances ;
- installer et constituer les groupes de travail et ateliers intervenant dans les domaines de compétence de l'instance.

Le VP Formation explicite ensuite les modalités d'articulation entre les sessions respectives de la CFVU et de son bureau d'une part, et du CA d'autre part. Le bureau de l'Université discute l'ordre du jour du CA : la CFVU se tient donc le jeudi, en début de mois, selon un calendrier qui permet une transmission au bureau de l'Université des points ayant vocation à être confirmés par le CA après avis de la Commission Formation.

Le bureau de la CFVU est quant à lui organisé deux semaines avant chaque séance de la Commission Formation, sur la base d'une fréquence mensuelle ; il se tient le jeudi entre douze heures et quatorze heures.



2) Composition type du bureau de la CFVU

Le VP Formation propose une composition type du bureau de la CFVU qui garantisse tout à la fois :

- la représentation de tous les secteurs disciplinaires définis dans les statuts de l'établissement ;
- un effectif global suffisamment étoffé pour garantir des échanges nourris ainsi qu'une dynamique de concertation au cas où certains membres du bureau seraient dans l'impossibilité d'assister à l'une des sessions.

La composition type du bureau de la CFVU proposée par le VP Formation est la suivante :

- le Vice-président Formation ;
- le/la Vice-président(e) Etudiant(e), qui sera élu(e) par le Conseil Académique du 2 février 2016 ;
- 6 enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés, représentant respectivement les cinq secteurs disciplinaires ainsi que le secteur pluridisciplinaire définis dans les statuts. Le VP Formation rappelle à cet égard que les six secteurs disciplinaires ici visés sont à distinguer des quatre secteurs de formation également déclinés dans les statuts ;
- 3 membres de la CFVU élus au sein du collège des usagers ;
- 1 membre de la CFVU élu au sein du collège des personnels B.I.A.T.S.S. ;
- la Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante ;
- la coordonnatrice administrative de la CFVU.

Vote

La CFVU se dote d'un bureau, dont elle approuve à l'unanimité la composition type ci-après :

- le Vice-président Formation ;
- le Vice-président Etudiant ;
- 6 enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés, représentant respectivement les cinq secteurs disciplinaires ainsi que le secteur pluridisciplinaire définis dans les statuts ;
- 3 membres de la CFVU élus au sein du collège des usagers ;
- 1 membre de la CFVU élu au sein du collège des personnels B.I.A.T.S.S. ;
- le Directeur des Etudes et de la Vie Etudiante ;
- le coordonnateur administratif de la CFVU.

3) Composition nominative du bureau de la CFVU

Hormis pour les personnalités ayant vocation à participer *ès qualités* au bureau de la CFVU, il convient désormais de définir la composition nominative dudit bureau.

Dans cette perspective, le VP Formation propose la composition suivante :

- Enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés :
 - o Mme Caroline Gaudy-Marqueste, au titre du secteur Santé ;
 - o Mme Nathalie-Audrey Rubio, au titre du secteur Economie-Gestion ;
 - o Mme Chantal Tardif, au titre du secteur Sciences et Technologies ;
 - o M. Philippe Cassuto, au titre du secteur Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines ;
 - o M. Vincent Egea, au titre du secteur Droit et Sciences Politiques ;
 - o M. Marcel Pasquinelli, au titre du secteur pluridisciplinaire.
- Membres élus au sein du collège usagers de la CFVU :
 - o Mme Morgane Henocque, représentante de la liste FAM-Interasso ;
 - o M. Florent Grau, représentant de la liste UNI-MET ;
 - o M. Naouri Mekdad, représentant de la liste UNEF.
- Membre élu au sein du collège des personnels BIATSS de la CFVU :
 - o Mme Béatrice Delorge.

Le VP Formation indique que cette liste est conforme à la composition type validée ce jour ; elle reflète par ailleurs l'ensemble des sensibilités représentées au sein de la Commission à l'issue du récent scrutin.

Mme van Heumen regrette que cette proposition n'ait pas été portée à la connaissance de la CFVU en amont de la séance. Ce mode opératoire entrave selon elle une éventuelle concertation : c'est pourquoi elle s'abstiendra lors du présent vote.

Vote

Par 33 voix pour et 1 abstention, la CFVU approuve la participation au bureau des personnalités suivantes (hors personnalités désignées *ès qualités*) :

- Enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés :
 - o Mme Caroline Gaudy-Marqueste, au titre du secteur Santé ;
 - o Mme Nathalie-Audrey Rubio, au titre du secteur Economie-Gestion ;
 - o Mme Chantal Tardif, au titre du secteur Sciences et Technologies ;
 - o M. Philippe Cassuto, au titre du secteur Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines ;
 - o M. Vincent Egea, au titre du secteur Droit et Sciences Politiques ;
 - o M. Marcel Pasquinelli, au titre du secteur pluridisciplinaire.



- Membres élus au sein du collège usagers de la CFVU :
 - o Mme Morgane Henocque, représentante de la liste FAM-Interasso ;
 - o M. Florent Grau, représentant de la liste UNI-MET ;
 - o M. Naouri Mekdad, représentant de la liste UNEF.
- Membre élu au sein du collège des personnels BIATSS de la CFVU :
 - o Mme Béatrice Delorge.

III FORMATION / PEDAGOGIE

Schéma Directeur de l'Offre de Formation : bilan d'étape

Le VP Formation livre à la CFVU un exposé informatif relatif au SDOF (voir annexe).

A l'issue de cette présentation, il propose à l'auditoire d'intervenir sur tout élément appelant des questions ou remarques.

Revenant sur la méthodologie qui vise une classification des filières par section CNU, M. Collomp note que cette ambition pourrait s'avérer difficile à atteindre pour certaines formations, qui se caractérisent par un large jeu d'options pluridisciplinaires. Ainsi, si le rattachement des personnels à une section CNU peut être réalisé sans peine au moyen du système informatique de gestion des ressources humaines, il ne sera pas aussi aisé de mettre en regard ce potentiel enseignant avec les dominantes disciplinaires déployées au sein de l'offre de formation.

M. Collomp évoque ensuite les résistances susceptibles de faire obstacle à une évolution des maquettes pédagogiques : il note à cet égard que la structure de certaines filières ouvertes à ce jour répond à des référentiels caducs, malgré les efforts des composantes pour encourager une actualisation des contenus des formations.

Mme van Heumen aborde la nouvelle ingénierie pédagogique qui préside à la construction des formations, une approche par types de compétences visées se substituant à l'approche antérieure par contenus : elle rappelle que cette méthodologie a été au fondement de l'élaboration de l'offre pédagogique de la composante Polytech', notamment dans le cadre de la constitution du dossier récemment soumis à la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI). Les travaux ainsi menés ont permis de dégager de bonnes pratiques dont l'établissement pourrait utilement s'inspirer. Le VP Formation confirme que Polytech', comme toutes les autres composantes d'AMU, a vocation à contribuer au SDOF, plus particulièrement encore sur la question de l'approche compétences.

M. Cassuto rappelle que la construction de l'offre de formation selon une approche par compétences est porteuse d'implications majeures pour les diplômés, notamment au travers de l'Annexe Descriptive au Diplôme (ADD) qui revêt une importance croissante dans les recrutements. Ce type d'ingénierie pédagogique répond en outre à une demande politique nationale forte, et s'inscrit à ce titre dans un cadre légal et réglementaire extrêmement prégnant. M. Cassuto remarque ainsi que la DGESIP incite les établissements à tripler le nombre de Validations des Acquis de l'Expérience (VAE), et à augmenter significativement les recettes d'inscriptions associées à l'activité de formation continue. L'accomplissement de tels objectifs s'accompagne nécessairement de la mise en conformité de l'activité de formation avec certaines normes qualité (certification ISO 9001 notamment) : dans cette perspective, la construction des filières sur la base d'une approche par compétences est appelée à jouer un rôle essentiel. Au-delà d'une politique d'établissement fondée sur de simples orientations d'opportunité, il s'agit donc bien d'un cadre contraignant. Il est ainsi indispensable que la gouvernance d'AMU se saisisse de cette question, et relaie activement auprès des composantes l'absolue nécessité de développer cette ingénierie pédagogique par compétences.

Mme Tardif évoque la collaboration intersectorielle qui a vocation à se développer entre les composantes dans le cadre des PF2I (Pôles de Formation Interdisciplinaires et Intersectoriels). Estimant que Polytech' représente un acteur incontournable de ce processus, elle souhaite que la composante soit impliquée dans cette réflexion. Le VP Formation confirme que Polytech' doit être associée à ce travail ; compte tenu du nombre important de composantes au sein d'AMU, la méthodologie jusque-là adoptée a cependant consisté à focaliser les premières discussions sur les composantes dont l'offre de formation pouvait être représentative d'un secteur disciplinaire considéré dans son éventail le plus large. A ce titre, l'UFR Sciences a été privilégiée dans un premier temps : c'est notamment par l'intermédiaire de cette UFR que Polytech' serait appelée à communiquer ses contributions. Le VP Formation ajoute que les travaux menés dans le cadre du SDOF font l'objet de restitutions régulières et de bilans d'étape, non seulement devant le Conseil Académique, mais également devant le Conseil des Directeurs de Composantes : à cette occasion, toutes les composantes sont à même d'intervenir et de participer directement ou indirectement au dispositif, aucune d'entre elles n'en étant exclue.

Mme Tardif s'interroge sur les dispositions envisagées en vue de favoriser une pluridisciplinarité accrue dans la future offre de formation. Le VP Formation note tout d'abord que ce processus a déjà été amorcé au sein de l'offre actuelle, citant notamment la licence *Sciences et Humanités*, dont il sera possible de s'inspirer. Pour ce qui est de l'offre à venir, le VP Formation indique que les PF2I constitueront vraisemblablement l'espace au sein duquel des filières pluridisciplinaires seront susceptibles de voir le jour : de tels regroupements de filières articulées autour de thématiques communes devraient naturellement encourager des rapprochements propices à l'émergence de programmes pluridisciplinaires. Dans cette perspective, il conviendra d'éviter deux écueils : d'une part, l'identification d'un public cible peut s'avérer complexe dans le cadre d'une formation pluridisciplinaire ; d'autre part, l'adéquation d'une telle formation aux attentes socio-économiques doit faire l'objet de la plus grande vigilance.

M. Paris note que le développement de l'interdisciplinarité est sujet à des injonctions paradoxales de la tutelle, qui encourage expressément cette tendance, tout en proposant pour la future accréditation une nomenclature d'intitulés majoritairement mono-disciplinaires.



M. Paris précise par ailleurs la méthodologie mise en œuvre dans la constitution des PF2I : après que les thématiques ont été circonscrites, les formations rattachées à chacune de ces thématiques ont été recensées. Les filières déployées au sein de la composante Polytech' relèvent d'ailleurs de plusieurs thématiques.

Le VP Formation signale qu'un cursus permettant de développer des *Compétences Complémentaires en Management* (CCM) est actuellement à l'élaboration. Conçu à destination des lauréats d'un M2 disciplinaire, il donnera la possibilité à ces diplômés d'acquérir une compétence transverse essentielle, en complément de la spécialisation associée au master.

M. van Heumen déplore que certaines formations, qui mobilisent des enseignants issus de secteurs disciplinaires variés, soient amenées à faire appel à des intervenants extérieurs, alors même que les compétences recherchées sont disponibles au sein de l'établissement. A l'inverse, certains enseignants d'AMU font le choix d'assurer des prestations pédagogiques au service d'organismes extérieurs, notamment en raison de l'attractivité financière d'une telle démarche. Il serait donc pertinent de réfléchir à des leviers susceptibles de remédier à cette situation, qui est d'ailleurs de nature à freiner la maîtrise des heures complémentaires.

Le VP Formation souligne le travail considérable qui a été accompli par la mandature sortante lors de la phase initiale du SDOF.

Précisant que les documents relatifs au SDOF seront accessibles en consultation, il invite les membres de la CFVU à faire connaître d'ici à la prochaine séance leurs souhaits de participation aux divers ateliers. Des propositions de constitution des groupes de travail seront formulées sur cette base en Commission du 11 février prochain, l'objectif étant d'impliquer rapidement les nouveaux contributeurs.

IV VIE ETUDIANTE

Présentation du FSDIE projets et du FSDIE social

M. Agresti remercie tout d'abord les acteurs avec lesquels il a entretenu des liens forts et constants lors de son mandat de Vice-président délégué à la Vie Etudiante. Il salue l'investissement extrêmement soutenu des élus de la CFVU ayant siégé au sein des commissions FSDIE projets et social (membres enseignants-chercheurs, usagers et personnels BIATSS) ; il note les contributions substantielles apportées par les Vice-présidents Etudiants qui se sont succédé lors des deux dernières mandatures étudiantes (M. El Ahmadi puis Mme Delfino).

M. Agresti rappelle l'importance de l'appui des équipes administratives qui ont œuvré dans le cadre du FSDIE : il cite à cet égard l'ensemble des personnels de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante, et notamment les cellules financière et juridique. Il insiste également sur le travail remarquable de Mme Delorge, ainsi que de Mme Creff, et de l'ensemble des équipes du Pôle Vie Etudiante.

Enfin, M. Agresti remercie plus particulièrement M. Paul qui, en tant que Vice-président Formation de 2012 à 2015, a porté une attention sans faille aux problématiques liées à la vie étudiante.

M. Agresti présente ensuite le FSDIE projets et le FSDIE social, ainsi qu'un bilan chiffré macroscopique de l'utilisation du fonds sur les quatre dernières années (voir annexe).

Une discussion s'engage dans la continuité de cet exposé, concernant tout d'abord le FSDIE social.

Mme van Heumen s'interroge sur l'absence de personnels BIATSS au sein de la commission dédiée.

M. Agresti indique que l'option a été retenue d'établir une commission plus resserrée dans le cadre du FSDIE social qu'elle ne l'est pour le FSDIE projets. La commission FSDIE social s'articule en un modèle paritaire entre un collège de cinq usagers d'une part, et un collège de cinq personnalités ne relevant pas du statut usager d'autre part ; un personnel du Pôle Vie Etudiante assiste naturellement aux commissions, ce qui garantit *de facto* une représentation des personnels BIATSS. Dans le prolongement de ce propos, le VP Formation rappelle que les dossiers expertisés par la commission FSDIE social sont des dossiers personnels : les données examinées doivent à ce titre faire l'objet de la plus grande confidentialité, ce qui justifie le choix d'une commission plus restreinte.

Mme van Heumen demande si des éléments statistiques sont disponibles quant à la répartition des avis favorables et défavorables.

M. Agresti rappelle que le montage des dossiers fait l'objet d'un travail préalable approfondi, réalisé avec l'appui du Pôle Vie Etudiante : il est ainsi très rare qu'un avis défavorable soit émis par la commission. En cas de réserves formulées en commission, celles-ci sont répertoriées dans le vote, et le VP-VE assure ensuite la vérification des points sujets à caution.

M. Agresti précise toutefois la nature des dossiers susceptibles de conduire à un avis défavorable de la commission FSDIE social : il insiste sur le fait que la situation sociale du demandeur est évaluée dans sa globalité. Aussi, si une simple exonération totale ou partielle des droits d'inscription est de nature à remédier à un problème financier ponctuel, le demandeur est alors invité à recourir à cette solution. Dans un tel cas de figure, une mobilisation du FSDIE social n'est pas justifiée.

M. Agresti formule ensuite quelques retours d'expérience faisant suite à la mandature sortante. Dans le contexte de la création de l'Université d'Aix-Marseille, la commission FSDIE projets nouvellement créée a fait preuve de la plus grande vigilance en vue de prévenir, dans le montage des dossiers, toute forme d'attitude partisane ou de repli par



discipline, composante, site ou périmètre. Par ailleurs, il apparaissait important de préserver les traditions qui pouvaient faire la richesse de tel ou tel site. La commission FSDIE a donc veillé à ce que l'expression d'une réelle diversité des projets soit au service de la construction d'une solide identité d'établissement. Dans ce but, la commission s'est attachée à statuer sur la seule base du contenu des dossiers, indépendamment de la composante de rattachement des porteurs.

Membre de la commission FSDIE projets sortante, M. Collomp attire l'attention de la CFVU sur la manière dont le FSDIE est envisagé par certaines composantes. Il note que certains projets contribuent directement à l'animation des campus. Dans ce cas, un soutien financier de la/des composante(s) concernée (s) pourrait être opportun, afin que le FSDIE ne supporte pas seul le coût de telles initiatives. A l'inverse, M. Collomp a pu noter une tendance de certaines composantes à soutenir significativement des demandes de subventions auprès du FSDIE, pour des projets contribuant de manière indirecte aux programmes scientifiques menés dans les unités de recherche rattachées : il rappelle que ce n'est pas là la vocation du FSDIE ; il convient donc de maintenir une vigilance certaine quant à la possibilité de telles dérives.

Du point de vue du calendrier des commissions, M. Collomp estime préférable de ne pas en programmer en périodes de vacances : il rappelle en effet que les étudiants dédient généralement ce temps aux révisions ; quant aux enseignants-chercheurs, ils exploitent fréquemment ces créneaux de pauses pédagogiques pour se consacrer à leurs activités scientifiques.

A l'issue de ces échanges, le VP Formation invite les membres de la CFVU qui souhaiteraient participer aux commissions FSDIE à faire connaître leurs intentions : les compositions nominatives des commissions FSDIE projets et social seront examinées lors de la prochaine CFVU. Ces compositions seront établies conformément au règlement intérieur du FSDIE, et dans le souci d'assurer la représentativité des diverses sensibilités qui se sont dégagées à l'issue des dernières élections.

Le VP Formation conclut ces discussions en remerciant chaleureusement M. Agresti pour son enthousiasme, pour son implication particulièrement intense dans le cadre de son mandat de VP-VE, et pour l'attention qu'il a sans cesse manifestée dans le sens de l'intérêt de la communauté étudiante.

Avant de clore la séance, quelques informations d'ordres matériel et logistique sont diffusées.

Mme de Ponçins propose aux membres de la CFVU de se rapprocher de la Direction centrale des Affaires Financières pour toute question liée aux frais de déplacement inhérents au statut d'élu : les procédures adaptées à cette demande seront communiquées.

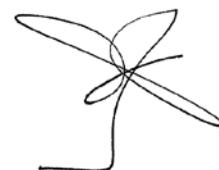
Par ailleurs, il est possible de retirer auprès du secrétariat de la Direction Générale des Services un ticket de paiement propre à couvrir les frais de stationnement : cette possibilité vaut pour le seul parking situé en face du Palais du Pharo.

Concernant la localisation des CFVU, le VP Formation indique qu'une alternance sera pratiquée entre les communes aixoise et marseillaise ; compte tenu notamment des travaux de grande ampleur en cours sur les sites aixois, la majorité des séances devrait se dérouler à Marseille : dans ce cas, les Commissions auront la plupart du temps lieu au Pharo. Cette organisation vise à grouper sur une même journée le Conseil Académique restreint d'une part, puis la CFVU et la CR d'autre part, l'objectif étant de restreindre autant que possible les déplacements géographiques des élus.

Mme van Heumen constate que l'affichage de la composition type ainsi que des attributions de la CFVU sur les pages web de l'établissement n'est pas à jour : en effet, les données à ce jour mises en ligne ne déclinent ni la constitution ni le fonctionnement de l'actuelle mandature. Elle ajoute que le Président, lors de la séance du 13 janvier 2016, a évoqué la désignation prochaine d'une personnalité extérieure représentant la Métropole d'Aix-Marseille Provence : Mme van Heumen demande si la contrainte de parité hommes/femmes sera respectée pour la composition finale de la CFVU. Le VP Formation confirme que la CFVU ne comporte pas encore les quarante membres en exercice prévus par les statuts. Le représentant de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ne pourra être désigné qu'à l'issue du processus électoral actuellement en cours au sein de cet organisme. La liste complète des membres de la CFVU ne pourra être achevée et publiée qu'au terme de cette échéance. Les règles nationales qui prévalent en matière de parité hommes/femmes sont bien entendu prises en considération pour la composition de l'ensemble des instances qui relèvent de cette obligation.

L'ordre du jour étant épuisé, le VP Formation lève la séance à 17h11.

Thierry PAUL, Vice-président Formation



Le schéma directeur de l'offre de formation d'AMU (SD-OF AMU)

Bilan d'étape : janvier 2016

CFVU, 21/01/16

Plan de la présentation

1. Bref rappel des objectifs du SD-OF
2. Organisation et mise en œuvre
3. Bilan d'étape des ateliers de champ disciplinaire
4. Bilan d'étape des ateliers « transverses »
5. Bilan d'étape des ateliers « ressources »

1. Bref rappel des objectifs du SD-OF

Les objectifs du SD-OF (1/2)

- **réfléchir aux évolutions** des formations **d'AMU** le plus en amont possible des échéances d'accréditation et des campagnes de modifications de l'offre de formation, en fonction :
 - des métiers visés,
 - de la lisibilité vers l'extérieur,
 - des forces en termes de recherche,
 - des partenariats qu'AMU considère comme stratégiques, de la politique de site,
 - de l'international, ...
- faciliter le développement d'une **logique de formation innovante et/ou interdisciplinaire** ;
- établir un **cadre de validation continue et régulière** ; installer la réflexion et les arbitrages sur le moyen terme ;

Les objectifs du SD-OF (2/2)

- **maîtriser les moyens d'enseignement** dans une perspective **pluriannuelle** ;
- **impliquer le plus grand nombre dans la réflexion** (gouvernance, directions de composante, responsables de formations, unités de recherche, directions centrales, étudiants, représentants du monde socio-économique, ...) ;
- **articuler** l'offre de formation **avec les autres schémas directeurs** (numérique, patrimoine, RH, handicap ...).

2. Organisation et mise en œuvre

Les ateliers du SD-OF

11 ateliers se réunissant **une fois par mois sur 2 ans.**

- **5 ateliers de champ disciplinaire** qui ont pour objectif de **définir les axes d'évolution de l'offre de formation** d'un champ disciplinaire donné (quel que soit le type de formation).
Sciences, Santé, ALLSH, Droit, Economie-Gestion
- **4 ateliers « transverses »** qui réunissent les acteurs de tous les secteurs pour **échanger sur une question donnée**, transversale aux 5 secteurs de formation d'AMU et pour établir des **préconisations** :
Licences professionnelles ; FOAD ; Formation Continue / Alternance ; Pôles de Formation Interdisciplinaires Intersectoriels (PF2I) ;
- **2 ateliers « ressources »** qui ont vocation à **définir des cadrages** qui viendront alimenter les ateliers de champ disciplinaire et les ateliers «Transverses».
Maîtrise de l'offre de formation ; Référentiels de formation

Le calendrier

Un travail en 3 étapes ...

- une étape d'**état des lieux** : pour tirer les enseignements du passé et mesurer les faiblesses et les forces de l'offre de formation actuelle d'AMU (mai 2015-février 2016) ;
- une étape de **benchmarking, audits, définition des axes stratégiques** (février-juillet 2016) ;
- une étape de **propositions et priorisations** (juillet 2016 – mars 2017)
 - où s'élabore une série de **propositions « d'ouverture de formations »** (**partie haute de l'offre de formation**: mentions et parcours-types), lesquelles devront **tenir compte des enveloppes** affectées à chaque composante d'AMU ;
 - où sont proposés **des cadrages et des éléments de stratégie** (Référentiel de formations, FC, Alternance, FOAD, PF2I, ...).

Participation/ mobilisation des acteurs (niveau central)

Ateliers SD-OF	Nombre de membres	Nombre de réunions
Atelier Eco-Gestion	13	7
Atelier ALLSH	10	9
Atelier Droit et sciences po	11	7
Atelier Sciences et Technologies	14	6
Atelier Santé	12	3
Atelier LP	14	6
Atelier PF2i	15	5
Atelier FOAD	15	4
Atelier FC et Alternance	18	5
Atelier Référentiels de l'OF	17	7
Atelier MOF	16	7
Total ateliers SD-OF	155	66 séances
	« représentations » (Enseignants CFVU, étudiants CFVU, directions de composante, directions centrales, VP délégués)	

Participation/ mobilisation des acteurs (niveau composante)

02/02/2015

Composante	Nature Commission	Nombre de membres	
ALLSH	Comité des Etudes élargi aux responsables de mentions	30 + invités	
EJCAM	Conseil de l'EJCAM	23	
ESPE	Conseil d'Ecole	30	
	COSP	40	
FEG	Conseil de Faculté	40	
FDSP	Conseil de Faculté/ COFIL Offre de formation FDSP/ Commission Formation (en cours de création)	38/ 7/ 30 env.	
	FSS	Conseil de Faculté	25
IAE			
IMPGT	Conseil de l'Institut	20	
IUT	Conseil de Gestion/ Conseil d'Institut/ Comité de pilotage formation ISO/ Réunion des responsables de LP	30/ 40/ 30-40/ 60	
	Sciences	Commission Enseignement	48
	EU3M	Réunion Pédagogique	9
	OSU	Conseil de composante	30
Comité d'enseignement		20	
Médecine	Réunion pédagogique préparatoire du comité des études	12 env.	
	Comité des Etudes	34	
Pharmacie	Commission ad-hoc SD-OF	10 env.	
Odontologie	Equipe de direction	6	
Total Composantes		± 615	

Remarques

- des **représentations de composante** assurées fréquemment par **les mêmes personnes** (doyens, vice-doyens,) ;
- la **première version** du SD-OF concernera **essentiellement les formations L, Lp et M** mais la réflexion dans le cadre du SD-OF doit également **prendre en compte les diplômes d'état en santé, les filières ingénieurs et les DUT** ;
- **cas particulier** des composantes : Polytech, Odontologie et Maïeutique ;
- le **calendrier** est pour l'instant **respecté**.

3. Bilan d'étape des ateliers de champ disciplinaire (brève synthèse)

Méthode (ateliers de champ disciplinaire)

- établissement d'une **fiche-type d'état des lieux** regroupant des **éléments quantitatifs** (effectifs, IP, EFEE, ...) **et qualitatifs** ; cette fiche a été établie de manière collective lors des premières séances des ateliers ; elle intègre une **auto-évaluation** (analyse SWOT) ;
- **complétude** puis **validation** des fiches **au sein de la composante** porteuse (l'instance qui valide varie selon la composante : direction de la composante, comité des études de composante, réunion ad-hoc organisée par la direction, ...) avant retour au coordonnateur administratif du SD-OF ;
- **examen en séance**, sur la base des fiches remontées au coordonnateur du SD-OF, des mentions de **licence** puis des mentions de **master**.

Remarques

- selon les champs disciplinaires et leurs spécificités, **les points d'attention** dans les bilans examinés en séance **varient** ;
- peu de **surprises** ...
 - ... mais un **état des lieux INDISPENSABLE** qui permet à chacun de mieux mesurer les forces et faiblesses actuelles de l'offre de formation d'AMU.

Quelques éléments communs aux 5 ateliers 1/2

Pour les licences

- le **taux d'échec en L1** (décrochage) est **élevé** ; les dispositifs d'**accompagnement** sont **difficilement adaptables** à des formations aux **effectifs importants** ;
- le taux de **réorientation des L2** vers les L3pro reste **très faible** ;
- quelques formations fonctionnent déjà en **portail** de S1 ou L1 ;
- les formations **co-portées** sont **complexes** à piloter ;
- interrogations sur la transformation des **licences suspendues** (3 solutions possibles ; un arbitrage à faire entre visibilité et moyens à mettre en œuvre) ;

Pour les masters (travail en cours) :

- l'offre actuelle est **très fragmentée** dans certains secteurs ;
- l'architecture du master à partir d'un **socle commun en M1** (et donc d'**une construction en Y**) des masters n'est **pas toujours adoptée** (remplacée par des parcours tubulaires M1-M2 ou par une juxtaposition de construction en Y en M1) ;

Quelques éléments communs aux 5 ateliers 2/2

(Masters – suite)

- **pas de coordination et de différenciation recherchées** entre masters proposant des **débouchés assez proches** (notamment dans le secteur Economie-Gestion);
- anticipation de **difficultés importantes** relatives à l'**adoption des nouveaux intitulés nationaux de master** :
 - dans certains cas, il ne sera **pas possible de faire autrement** que de scinder une mention en plusieurs mentions ;
 - dans d'autres cas, la nomenclature nous permettrait de rester sur des intitulés voisins et des périmètres de master équivalents mais **volonté forte de transformer des spécialités en mentions** (essentiellement pour des raisons de visibilité) dès lors que la nomenclature nationale le permet.

Licences et masters

- interrogations sur **le futur des formations** aujourd'hui soutenues par **AMIDEX**.

4. Bilan d'étape des ateliers « transverses »

Atelier « Licences professionnelles »

Rappel de l'objectif de l'atelier : analyser l'offre de licence prof. actuelle et proposer une nouvelle offre pour 2018 ; faire des propositions à l'atelier « Référentiel de formation » pour la construction des maquettes Lpro.

Point sur l'état des lieux :

- une **très grande hétérogénéité dans le pilotage** des licences professionnelles ; de nombreuses « pépites » à côté de formations en déficit évident de dynamisme ;
- des **foyers de rationalisation** sont d'ores et déjà repérés ; cela concerne notamment les licences professionnelles qui ne proposent que de la FI avec un effectif étudiant faible (= **moyens importants engagés** en termes d'enseignements, de pilotage et de suivi administratif pour des **effectifs étudiants limités**) ;
- des **recompositions à attendre** dans l'offre de Lpro compte tenu de la proximité en termes de thématiques et de débouchés de certaines formations ; certains déplacements géographiques de Lpro sont également à envisager ;
- une **expertise évidente de l'IUT** dans le domaine des Lpro; la quasi-totalité des Lpro de l'IUT sont en alternance dans le périmètre qualité ISO 9001.

Atelier FOAD

Rappel de l'objectif de l'atelier : établir des préconisations s'agissant du développement de la FOAD au sein d'AMU

- travail en cours sur 2 textes :
 - une « Charte AMU de la FOAD » (engagements des parties prenantes tout au long du processus de création et de suivi de la formation à distance);
 - un guide opérationnel qui définit notamment les **correspondances à opérer entre pratiques présentielles et distancielles** dans une optique « qualité » ;
- sont aussi abordés dans ces deux textes :
 - les **critères d'ouverture** d'une formation en EAD (valeur ajoutée ; modèles pédagogique, technique, administratif et économique) ;
 - Les questions **organisationnelles** en lien avec la FOAD dans les composantes ;
- **articulations avec le SDN** sur les aspects plus opérationnels

Atelier PF2I 1/2

Rappel de l'objectif de l'atelier : faire des propositions de thématiques à retenir pour 5 ou 6 PF2I à créer au sein d'AMU

- ce que l'on entend par « PF2I » : un pôle de formation intersectoriels et interdisciplinaires d'AMU est un **regroupement de formations d'AMU** (tous secteurs confondus) ayant comme point commun d'avoir un lien direct avec une thématique donnée.
- ambitions :
 - faire émerger quelques pôles de formation thématiques, **transversaux aux différents secteurs de formation d'AMU et visibles de l'extérieur** (lycéens, monde socio-économique, international) ;
 - encourager un **fonctionnement synergique** entre les formations d'un même pôle.
- retours des **consultations organisées en interne par plusieurs composantes** : Vieillesse, Big Data, Aéronautique Espace, Biotechnologies, Ressources naturelles, Nanotechnologies, Eau, Mer et activités maritimes, Management des risques, Logistique et distribution, Villes durables - Villes intelligentes - Habitat, Action sociale, Echanges, Interculturalité, Méditerranée, Migration-mobilités, Patrimoine, Tourisme durable, ...

Atelier PF2I 2/2

Les principes qui sont retenus pour sélectionner des propositions de PF2I :

Principe 1 : la thématique doit **impliquer les 5 secteurs de formation d'AMU** ;

Principe 2 : la thématique doit concerner une **large variété de formations** (DUT, LP, LG, M, Diplômes d'ingénieurs, DE et DU) ;

Principe 3 : la thématique doit être **identitaire** pour l'établissement ;

Principe 4 : la thématique doit **répondre à une attente socio-économique d'avenir** locale et/ou nationale (créatrice d'emploi dans l'avenir)

Principe 5 : la thématique doit **rassembler un nombre de formations permettant un pilotage efficace du pôle.**

Méthodologie :

- sélectionner une première liste de thématiques sur la **base du premier principe**
- Puis établir un **classement ordinal** à partir des 4 autres principes.

Atelier Formation continue et alternance 1/2

Rappel de l'objectif de l'atelier : établir des préconisations s'agissant du développement de la formation continue et de l'alternance au sein d'AMU

Point d'étape à propos de la **Formation continue** :

- Présentation des **nouveaux dispositifs réglementaires** (CPF, nouvelles instances régionales et nationales, nouvelles règles de financement,...) et évolution du contexte régional ; discussion ;
- Etat des lieux SUFA et **témoignages** des composantes (présentes à l'atelier) – quelques éléments :
 - la **nouvelle réglementation** de la formation professionnelle invite encore davantage à **individualiser et modulariser** les formations ;
 - les **cellules centralisées de composante** concentrent l'**expertise** réglementaire dans le domaine – il faut généraliser ce mode de fonctionnement ;
 - complexité des démarches administratives pour la **signature de conventions de formation continue** ; difficulté à être réactif sur les réponses aux appels d'offres ;
 - **insuffisantes valorisation et reconnaissance de l'implication des EC** dans des formations courtes ou diplômantes en FC ; en outre, les jeunes EC sont très peu mobilisables pour la FC ;
 - compte tenu des nombreuses contraintes régionales et nationales dans le domaine, **l'engagement de l'établissement** à développer et encourager ces formations est essentielle ; des mesures « établissement » pourraient être entreprises en ce sens.

Atelier Formation continue et alternance 2/2

Point d'étape à propos de l'**alternance** :

- Etat des lieux - retours des composantes
 - le passage à l'alternance est **lourd à gérer pédagogiquement et administrativement** : les **3 acteurs** que sont l'usager, l'université et l'entreprise doivent **communiquer et rendre compte tout au long de la formation** en alternance -
 - ... d'où une nécessaire **reconnaissance de l'investissement** des équipes ;
 - un temps long pour obtenir des ouvertures de formation à l'apprentissage (concurrence au niveau régional, CFA Epure) ; il est essentiel que **l'établissement** pèse de tout son **poids politique pour aider à ces ouvertures** ;
 - la **certification ISO 9001** est certes contraignante (rapports à fournir régulièrement : enquête IP, EFEE, fiche évaluation à mi-parcours de la durée de la certification, ...) mais elle installe des procédures de fonctionnement vertueuses et est considérée comme positive par l'HCERES.

4. Bilan d'étape des ateliers « ressources »

Atelier Maîtrise de l'OF (MOF) 1/3

Rappel des missions principales de l'atelier MOF :

- déterminer des **enveloppes HETD par composante**, lesquelles permettront de sélectionner les projets d'ouverture de formation qui auront été préalablement priorisés ;
- anticiper les **futurs besoins RH en ressources enseignantes par section CNU**, en accompagnement à la pédagogie et en soutien à la formation.

Atelier Maîtrise de l'OF (MOF) 2/3

1/ Détermination **des enveloppes HETD de charge d'enseignement par composante pour 2018** :

- **reconduction de la méthodologie du MOF 2014** consistant à calculer :
 - une enveloppe principale d'HETD pour couvrir les besoins en FI basée
 - sur des normes AMU par secteur concernant les volumes horaires, la proportion respective des CM/TD/TP, les tailles de groupe TD et TP ;
 - sur une représentation simplifiée de chaque composante (« un modèle ») qui résume ses caractéristiques les plus importantes, nombre de « grands » sites, nombre de « grandes » disciplines, nombre d'enseignants, ...
 - une enveloppe complémentaire d'HETD : le montant est proportionnel aux ressources propres récoltées par la composante dans le domaine de la formation (FC, DU, Apprentissage, TA, etc ..) ;

Atelier Maîtrise de l'OF (MOF) 3/3

2/ Recensement des besoins en ressources enseignantes **par section CNU**
(articulation avec le SD-RH et SDN (ARES))

- objectif :
 - **évaluer les charges d'enseignement par section CNU** de chaque composante afin de mettre celles-ci **en regard de son potentiel enseignant** également décliné par section CNU ;
 - permettre sur la base de ces données d'**objectiver** les déficits de potentiel par section CNU et d'**orienter les recrutements à venir en conséquence**.

- ce qui a été **fait à ce jour** :
 - **expérimentation** de l'approche pour la **FEG** :
 - toutes les UE proposées dans l'offre de formation de la FEG ont été associées à une section CNU ;
 - **calcul des soldes** (besoins - potentiel) **par section CNU** et identification des disciplines en excédent/déficit de potentiel ;
 - **travail en cours avec les composantes = industrialisation** de la méthode :
 - pour toutes les composantes : saisir sur Excel la section CNU de chaque UE (opération de saisie très chronophage) ; importer le fichier sur Apogée ; puis importer ces données Apogée sur ARES.

Atelier Référentiels de formation 1/4

Rappel de l'objectif de l'atelier : définir le futur cadrage des maquettes pédagogiques des formations L et M d'AMU.

Ce qui a été fait :

Etat des lieux terminé concernant la **structuration des maquettes** de formation des formations L et M en cours d'habilitation ; quelques éléments :

- les composantes proposent le plus souvent **une spécialisation progressive pour les diplômes de licence** même si la structuration en portail ou tronc commun est peu voire pas du tout affichée. Il s'agit pour l'essentiel de spécialisation entre parcours au sein d'une même mention ;
- **essoufflement** au fil du temps **du modèle majeure-mineure** (pourtant prôné par le nouveau cadre national des formations) puis du modèle du « bouquet d'options fléchées » en ALLSH : des organisations très complexes pour une utilité très marginale ;
- pour plusieurs mentions de masters, les spécialités sont construites en tuyaux d'orgue dès le M1 ;
- **variabilité importante** entre licences sur la manière d'intégrer dans les maquettes les **UE transversales et linguistiques** et les **UE** en lien avec la **préprofessionnalisation** ;
- Forte hétérogénéité concernant le **positionnement des stages** dans les maquettes : facultatif/obligatoire, durée et valorisation en ECTS ;
- **repérage de bonnes pratiques ou d'expérimentations** concluantes (tests de niveau et composition de groupe TD/TP par niveau ; DSH ; instauration systématique d'UE à distance (IUT) ; semestre international en licence, ...).

Atelier Référentiels de formation 2/4

Proposition faite aux membres de l'atelier : construire nos futures **maquettes en adoptant une approche par compétences** – il s'agit d'**inverser la logique** de construction de nos formations et de nos maquettes :

- NE PLUS concevoir des enseignements pour ensuite s'interroger sur les compétences acquises (« approche par contenu »),
- MAIS définir d'abord les compétences attendues pour élaborer par la suite les enseignements adaptés à l'acquisition de ces compétences

Les attendus

- parler en langage compréhensible par l'étudiant et **donner davantage de sens à son travail** ;
- être **en phase avec les attentes du monde socio-professionnel** et la **nouvelle réglementation** sur la formation professionnelle ;
- ne plus se contenter d'un simple toilettage des maquettes de formation ; éliminer les redondances des maquettes ; renforcer leur cohérence ;
- renforcer la **cohésion des équipes pédagogiques**.

Atelier Référentiels de formation 3/4

Un projet très ambitieux (au regard de la taille de l'établissement et des différences de culture entre secteurs et composantes) ... **mais très lourd et complexe à mettre en œuvre** :

- la démarche suppose que les équipes pédagogiques définissent **au préalable** des **référentiels de compétences** pour leur formation ;
- il s'agit en suite d'élaborer les nouvelles maquettes de formation à partir des référentiels en faisant (idéalement) **table-rase des anciennes maquettes**.

Volonté de la **faculté de Sciences** d'adopter cette approche pour **l'ensemble de ses formations** ; **expérimentations dans d'autres composantes** pour certaines formations :

- création d'un sous-atelier APC réunissant les composantes volontaires ;
- mise en place de formations à l'APC et accompagnement à prévoir.

Atelier Référentiels de formation 4/4

Autres travaux en cours et à venir :

- des éléments de **cadrage** (crédits par UE, volume horaire par formation, lien crédits-volume horaire, ...) ;
- une stratégie commune à tout AMU pour la **spécialisation progressive** ;
- une **maquette-type « à trous »** qui guide les composantes dans le dosage et le placement des UE transversales, linguistiques et préprofessionnelles à l'intérieur des maquettes.

CFVU

**Bilan de l'utilisation du
FSDIE pour l'année
2015**

21 janvier 2016

Aix*Marseille
université



I. L'utilisation du FSDIE

- **Le FSDIE projets**
- **Le FSDIE social**

II. Quelques actions

- **La carte culture**
- **Le Printemps des associations**
- **Le CDMGEU**

I. L'UTILISATION DU FSDIE

Rappel des textes référents

➤ **Circulaire No2011-1021 du 3-11-2011 : développement de la vie associative et des initiatives étudiantes** (*BO-MESR n° 43 du 24 novembre 2011.*)

1. Le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) est un fonds principalement destiné au financement des projets portés par des associations étudiantes dont l'objectif est de s'adresser prioritairement aux autres étudiants mais aussi à la communauté universitaire dans son ensemble. Une part de ce fonds peut être affectée à l'aide sociale aux étudiants en difficulté.

2. Le FSDIE est alimenté par une partie des droits de scolarité acquittés par les étudiants auprès de leur université, dont le montant minimal est fixé chaque année par l'arrêté relatif aux taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Ensuite, le conseil d'administration de l'établissement détermine la part du droit de scolarité réservée au financement du fonds en référence de l'arrêté interministériel.

3. Dans chaque université, le conseil d'administration, après avis du conseil des études et de la vie universitaire (CEVU), détermine les pourcentages de crédits attribués à chacun des deux domaines, l'aide aux projets et l'aide sociale, dans la limite de 30 % pour cette dernière.

➤ **Charte des associations AMU, votée au CA du 24 avril 2012**

Le FSDIE Projets

Règlement intérieur de la commission pour projets étudiants du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes, voté au CA du 28 février 2012, modifié au CA du 27 juillet 2012.

La Commission est composée de membres avec voix délibérative et d'invités avec voix consultative.

Sont membres avec voix délibérative :

**Le Vice-président délégué à la vie étudiante,
Le Vice-président étudiant,
Le chargé de mission « sport »,
Le chargé de mission « culture »,
4 enseignants-chercheurs élus de la CFVU,
Le responsable du Bureau de la vie étudiante ou son représentant,
Le Directeur du CROUS ou son représentant,
2 élus étudiants du CA,
1 élu étudiant de la CR,
7 élus étudiants de la CFVU,
1 BIATSS.**

Critères prioritaires

La Commission étudiera en priorité les projets qui :

- contribuent à l'amélioration de l'image et de l'attractivité de l'université,
- contribuent à l'animation des campus et au développement de la vie sociale et culturelle étudiante conformément à l'article 5 du présent règlement,
- comprennent des sources de financement diversifiées,
- touchent le plus grand nombre d'étudiants.

Les projets devront viser, autant que possible, la gratuité pour les étudiants et devront respecter une démarche éco-responsable (support papier issu de forêts durablement gérées par exemple).

Si la demande n'est pas portée par une association étudiante légalement déclarée, une attention particulière sera portée à la dimension collective du projet.

Critères de refus

- La manifestation est antérieure à la date de la Commission,
- le projet fait l'objet d'une évaluation pédagogique (bonification, ECTS...),
- le projet intègre une rémunération de personnels de l'université, (hors personnel d'astreinte technique ou logistique),
- le projet a un caractère prosélyte (religieux ou politique) ou incitant à la haine,
- le financement du fonctionnement ou de l'équipement des associations étudiantes,
- la demande porte uniquement sur le financement d'un séjour d'études, d'un voyage, d'une soirée ou de galas organisés en dehors du contexte universitaire,
- la demande porte sur les frais de fonctionnement de l'association,
- le porteur de projet n'a pas rendu le bilan moral et financier d'une précédente action ou n'a pas restitué les fonds d'une précédente action,
- dans le cas où le projet présenté rétribue uniquement un intervenant, cette rétribution ne pourra être supérieure au « taux horaire travaux dirigés » ou exceptionnellement au « taux horaire cours magistraux ».
- Un projet ayant déjà reçu un avis défavorable de la commission ne peut être présenté à nouveau.

Organisation des commissions



Aix*Marseille
université

ENVIE DE RÉALISER
UN PROJET ÉTUDIANT ?

**LE FSDIE VOUS AIDE À
LE FINANCER !**

FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT
DES INITIATIVES ÉTUDIANTES

Actions culturelles, sportives, citoyenne et animations
de campus portées par les étudiants d'AMU.

PROCHAINES COMMISSIONS :

1^{er} octobre 2015 > campus Aix-en-provence - site Schuman - faculté ALLSH
29 octobre 2015 > campus Marseille Etoile - site Saint-Jérôme
30 novembre 2015 > campus Marseille centre - site Saint-Charles

POUR RÉALISER UN PROJET ET CONSTITUER LE DOSSIER COMPLET
CONTACTEZ VOTRE **BVE**  deve-bve@univ-amu.fr
www.univ-amu.fr

Circulaire du 3 novembre 2011: « **Il est vivement conseillé d'organiser au moins trois commissions par an si l'on veut permettre une véritable dynamisation de la vie associative** ».

Une commission par mois

sur tous les sites des antennes BVE
avec une alternance entre Aix et Marseille

2012 : 9 commissions

175 projets présentés et étudiés

2013 : 9 commissions

211 projets présentés et étudiés

2014 : 8 commissions

207 projets présentés et étudiés

2015 : 8 commissions

259 projets présentés et étudiés

Récapitulatif par commission 2015

	Date commission	Site	Nombre de projets présentés	Nombre de projets financés	Avis défavorable	Avis différé	Total sommes demandées	Total subventions accordées
1	29 janvier 2015	Marseille Luminy	53	51	1	1	145 182,33	124 934,24 €
2	12 et 19 mars 2015	Aix-en-Provence 29 Schuman	61	56	0	5	208 327,33€	118 623,94 €
3	30 avril 2015	Marseille Canebière	30	25	1	4	126 246,72€	54 333,57 €
4	28 mai 2015	Aix-en-Provence 3 Schuman	17	16	1	0	73 810,36 €	32 335,36 €
5	26 juin 2015	Marseille Timone	29	26	1	2	110 609,22 €	53 176,59 €
6	01 octobre 2015	Aix-en-Provence 29 Schuman	17	14	1	2	47 887,49 €	21 103,47 €
7	29 octobre 2015	Marseille Etoile	24	21	0	3	53 857,20 €	31 706,07 €
8	30 novembre 2015	Marseille St Charles	28	26	0	2	86 268,59 €	58 960,44 €
	8 commissions	Aix : 3 Marseille : 5	259	235	5	19	852 189,24 €	495 173,68 €

Utilisation du FSDIE

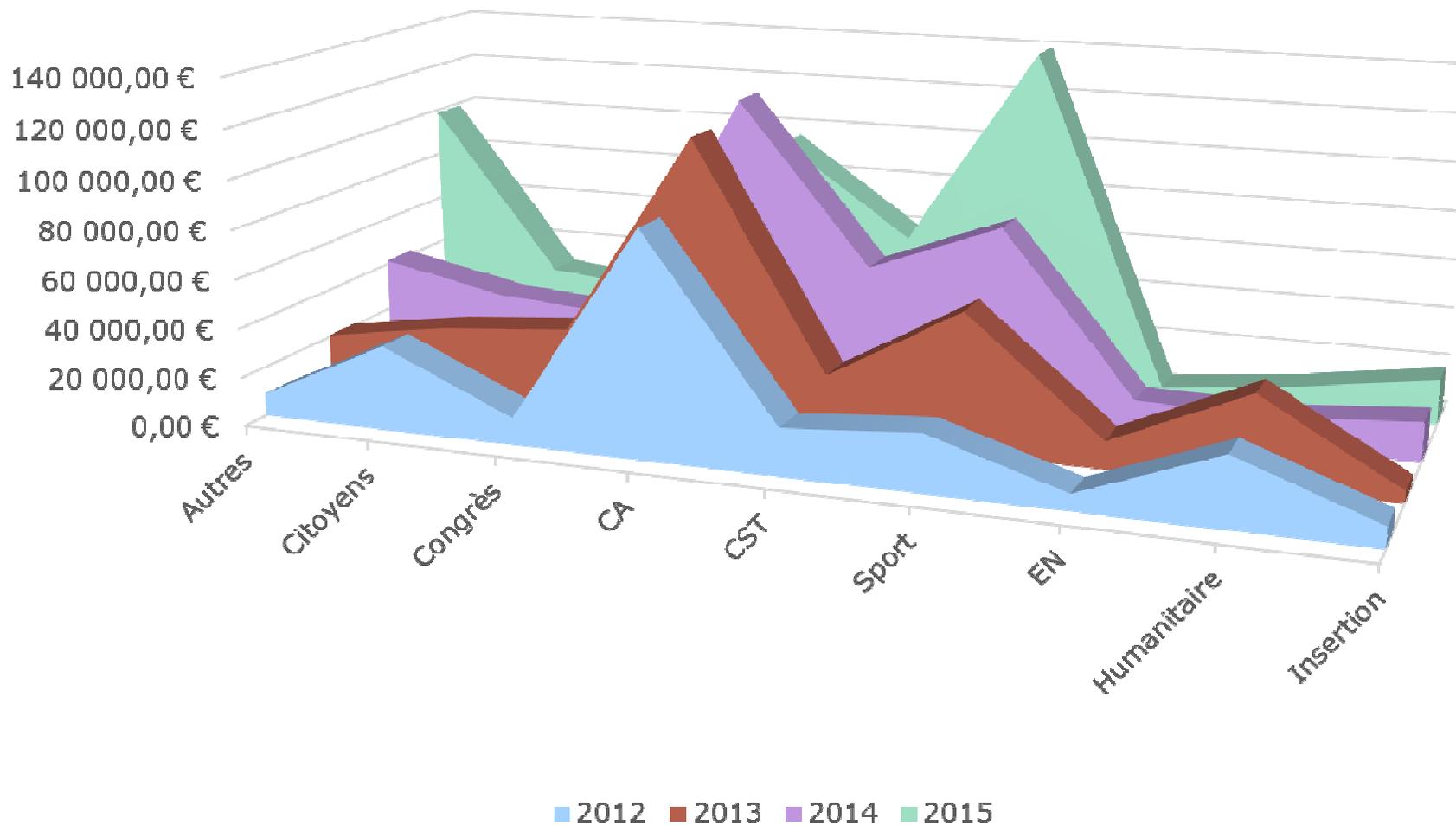
	2012	2013	2014	2015
Recettes	Montant	Montant	Montant	Montant
budget consacré au FSDIE 16€ X nombre d' étudiants non boursiers. La part du droit de scolarité réservée au financement du FSDIE est fixée par le conseil d'administration de l'établissement (arrêté du 31/07/12).	401 000,00 €	459 000,00 €	629 525,00 €	Budget initial 620 000,00 € Budget Rectifié 651 000,00 €
Subventions collectivités territoriales (carte culture)		- Marseille 5000 € - Aix-en-Pce 2000 €		- Aix-en-Pce 1000 €
Dépenses				
Projets étudiants année civile	229 636,73 €	331 925,70 €	397 041,82€	495 173,68 €
Carte culture		7 602,00 €	10 482,00 €	13 005,00 €
FSDIE Social		50 000,00 €	70158,00 €	79 394,00 €
Aide à la création et au fonctionnement des associations (forfait de 300 € par association une fois par année universitaire)	7 800,00 €	13 200,00 €	15 900,00€	8 400,00 €
Uni'Danse (Convention Preljocaj)	4 865,00 €	4449,40 €	6 546,20€	6 672,80 €
Radio Lab (Convention)	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Printemps des associations		17983,98 €	26 439,00 €	36 875,00 €
Subvention de fonctionnement des associations ayant des élus aux conseils centraux	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Journées Bien être et santé		12 492,75 €		4 769,82 €
Participation de la Mission handicap au CDMGE			3 000,00€	
Fête du Vélo			3 000,00€	
Total dépenses	264 301,73 €	423 803,81 €	536 020,82 €	666 290,30 €

Bilan des projets étudiants

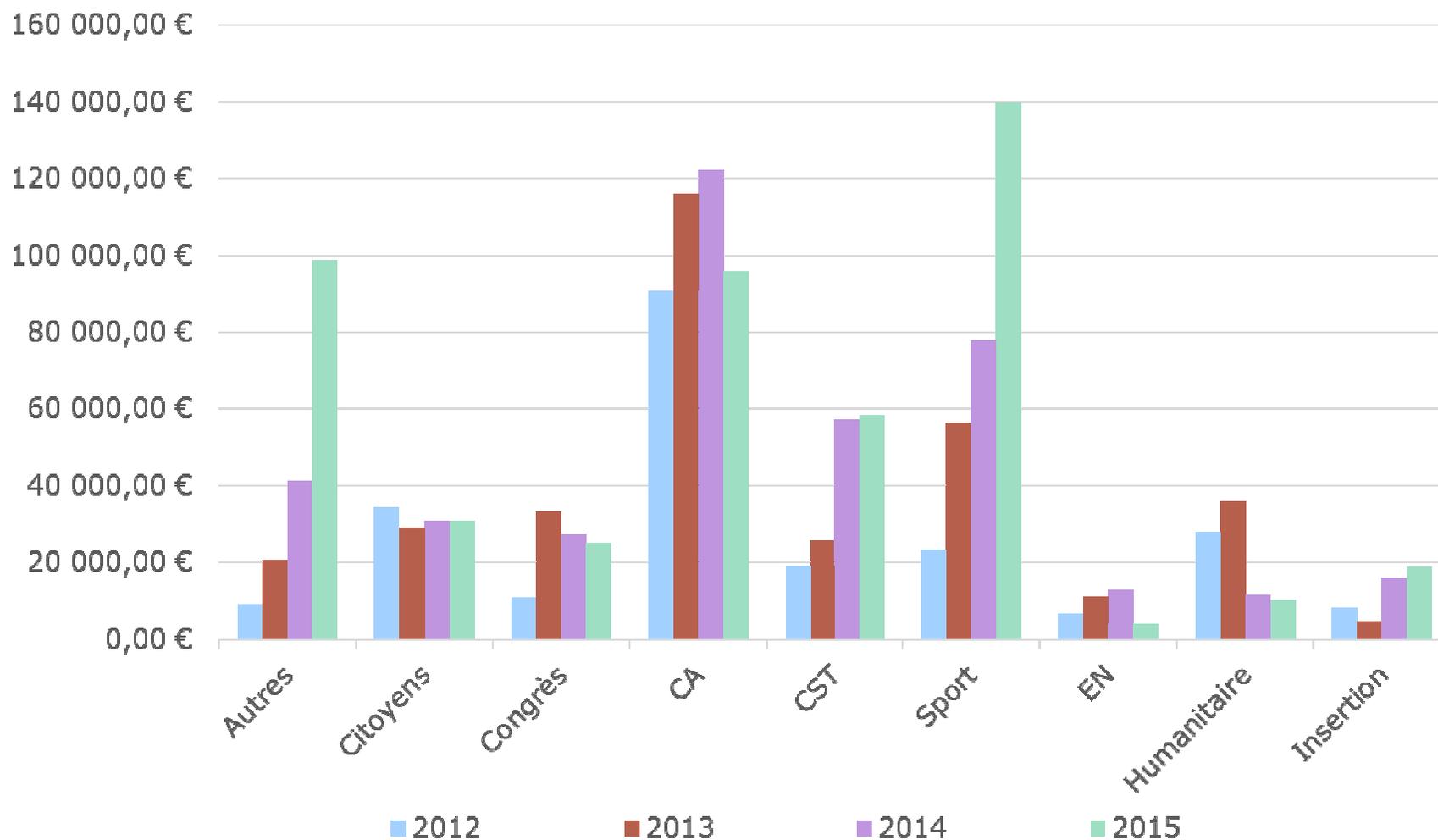
	2012			2013			2014			2015		
Nature du projet	projets présentés	projets financés	Répartition des crédits consommés	projets présentés	projets financés	Répartition des crédits consommés	projets présentés	projets financés	Répartition des crédits consommés	projets présentés	projets financés	Répartition des crédits consommés
Autre	9	6	8 988,57 €	17	14	20 532,20 €	16	13	41 359,27€	52	46	98476,55 €
Citoyenneté	36	31	34 288,81 €	23	22	28 882,03 €	31	28	30 703,54€	31	29	45972,99 €
Congrès	13	13	10 765,90 €	27	27	33 400,53 €	34	34	27 300,16 €	25	24	24977,92 €
Culture artistique	53	46	90 679,10 €	55	54	115 802,49 €	50	47	122 161,10 €	47	41	95638,90 €
culture scientifique	14	13	19 042,75 €	15	15	25 538,67 €	20	18	57 250,67€	26	25	58263,22 €
Sport	21	16	23 280,00 €	34	32	56 371,77 €	36	35	77 994,10 €	57	53	139656,45 €
environnement	4	4	6 564,00 €	4	4	11 000,00 €	3	3	12 803,40 €	9	6	3890,00 €
Humanitaire	16	15	27 801,80 €	21	19	35 692,61 €	6	6	11 531,25€	3	3	10190,00 €
Insertion professionnelle	9	8	8 225,80 €	4	4	4705,40 €	11	10	15 938,33 €	9	8	18642,87 €
TOTAL	175	152	229 636,73 €	200	191	331 925,70 €	207	194	397 041,82 €	259	235	495708,90 €

Evolution des projets étudiants par thématique

Titre du graphique



Evolution des projets étudiants par thématique



Les principales raisons pour le refus d'un projet

Non respect de la charte d'utilisation du FSDIE :

- organisation de soirées
- Week-End d'intégration
- équipement de locaux associatifs
- voyages individuels sans retombée pour l'université
- la nature de la manifestation ne permet pas de garantir le respect du règlement intérieur du FSDIE (le projet a un caractère prosélyte (religieux ou politique) ou incitant à la haine)
- campagne de communication d'une association (relève du fonctionnement)
- projet trop peu élaboré
- caractère humanitaire pas convaincant aux vues des dépenses générales

Utilisation du FSDIE 2015 (hors projets)

Reconduction de conventions -Unidanse -Radiolab	6 672,80 € 12 000,00 €	Voté au CEVU du 31 mai 2012 et au CA du 26 juin 2012.
Subvention associations représentées dans les conseils centraux	10 000,00 €	Voté au CEVU du 31 mai 2012 et au CA du 26 juin 2012.
Carte Culture	13 005,00 €	Vote de principe financé par FSDIE sur budget 2013 . Cette somme est indicative et sera réévaluée en fonction de la dimension de la phase d' expérimentation
Fais liés à l'organisation FSDIE	6 000,00 €	Proposition : dans la limite de 6.000 Euros
FSDIE Social	79 394,00 €	Dans chaque université, le conseil d' administration, après avis de la CFVU, détermine les pourcentages de crédits attribués à chacun des deux domaines, l' aide au projet et l' aide sociale, dans la limite des 30% de cette dernière).

FSDIE Social

RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF A LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION POUR L' AIDE SOCIALE DU FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES DE L' UNIVERSITE D' AIX-MARSEILLE.

La Commission est composée de membres avec voix délibérative (10) et d' invités avec voix consultative.

Sont membres avec voix délibérative :

- **Le Vice-président délégué à la vie étudiante,**
- **Le Vice-président étudiant,**
- **Le responsable du Bureau de la vie étudiante ou son représentant,**
- **Le Directeur du CROUS ou son représentant,**
- **Les représentants enseignants-chercheurs de la CFVU (1) et du CA (1) désignés par chacun des conseils concernés,**
- **Les représentants des élus étudiant de la CFVU (3) et du CA (1) désignés par chacun des conseils concernés,**

Sont membres avec voix consultative :

- **Les assistantes sociales du CROUS**
- **Les représentants des mutuelles étudiantes**
- **Le Chargé de Mission handicap**
- **Le Directeur du Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS)**

Critères d'examen des demandes

Les demandes d'aide par le FSDIE Social de l'Université d'Aix Marseille doivent être déposées par des étudiants régulièrement inscrits à l'université d'Aix-Marseille pour l'année universitaire en cours dont l'assiduité et l'investissement pédagogique sont avérés et dont la situation sociale perturbe la mise en œuvre de leur projet personnel de formation ou d'insertion professionnelle.

En conséquence, les étudiants nouvellement inscrits au sein de l'établissement ne peuvent envisager de solliciter le FSDIE SOCIAL pour l'octroi d'une aide financière qu'au terme de leur premier semestre à l'université d'Aix-Marseille.

Critères prioritaires :

Outre le bilan sur la situation sociale de l'étudiant présenté de manière anonyme à la commission par une assistante sociale du CROUS, la Commission du FSDIE Social sera très attentive à ce que les étudiants présentent un projet d'études convaincant et cohérent avec la filière universitaire dans laquelle ils sont inscrits pour l'année en cours.

Elle examinera en priorité les dossiers d'étudiants qui notamment :

- ⊙ **ont bâti un projet d'insertion professionnelle nécessitant un stage en milieu professionnel difficilement compatible avec un emploi saisonnier ou durant leur année d'études,**
- ⊙ **ont un projet de réorientation au sein de l'établissement cohérent et validé par les instances universitaires compétentes,**
- ⊙ **ont un projet universitaire nécessitant une mobilité internationale académique ou professionnelle dont la charge financière ne serait pas couverte par d'autres aides à la mobilité.**

Critères de refus :

La Commission du FSDIE Social ne pourra en aucun cas examiner une demande d'aide financière quand :

- ⊙ **l'étudiant fait l'objet d'une sanction disciplinaire au moment de la demande,**
- ⊙ **l'étudiant ne satisfait pas les conditions d'assiduité relatives aux enseignements obligatoires de sa formation,**
- ⊙ **l'investissement pédagogique de l'étudiant n'est pas avéré,**
- ⊙ **l'étudiant ne se trouve pas, au regard des critères habituellement utilisés par les assistantes sociales du CROUS, dans une situation sociale pouvant perturber la réalisation de son projet.**

Le FSDIE Social




VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS SOCIALES ?

*Dans le cadre de stages,
de projets de réorientation, de mobilité,*
L'UNIVERSITÉ VIENT EN AIDE À SES ÉTUDIANTS
encourage la poursuite d'études
et la réussite grâce au

FSDIE SOCIAL
FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT
DES INITIATIVES ÉTUDIANTES

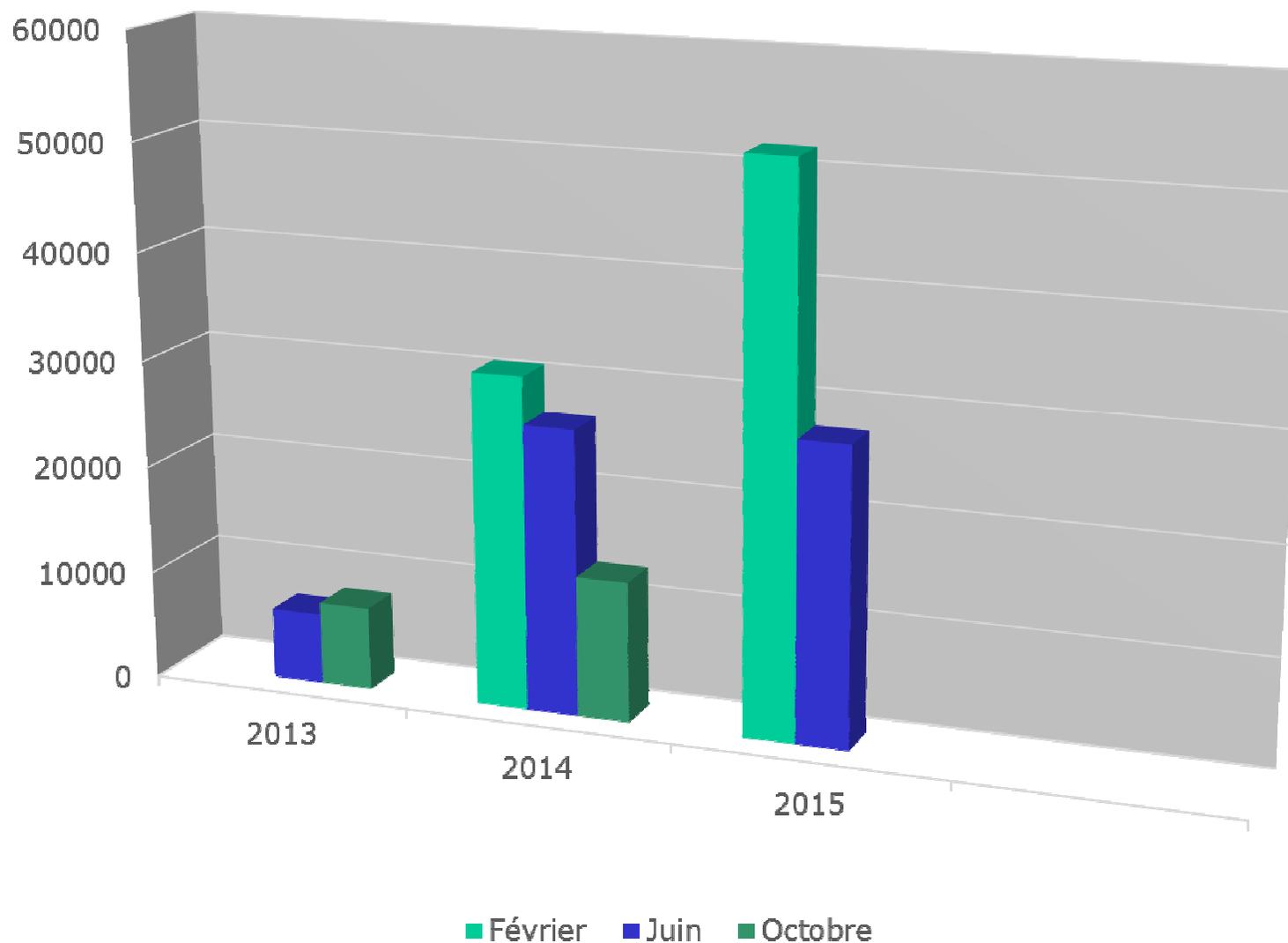
PROCHAINE COMMISSION :
mercredi 3 juin 2015

Date limite de dépôt des dossiers : 18 mai 2015

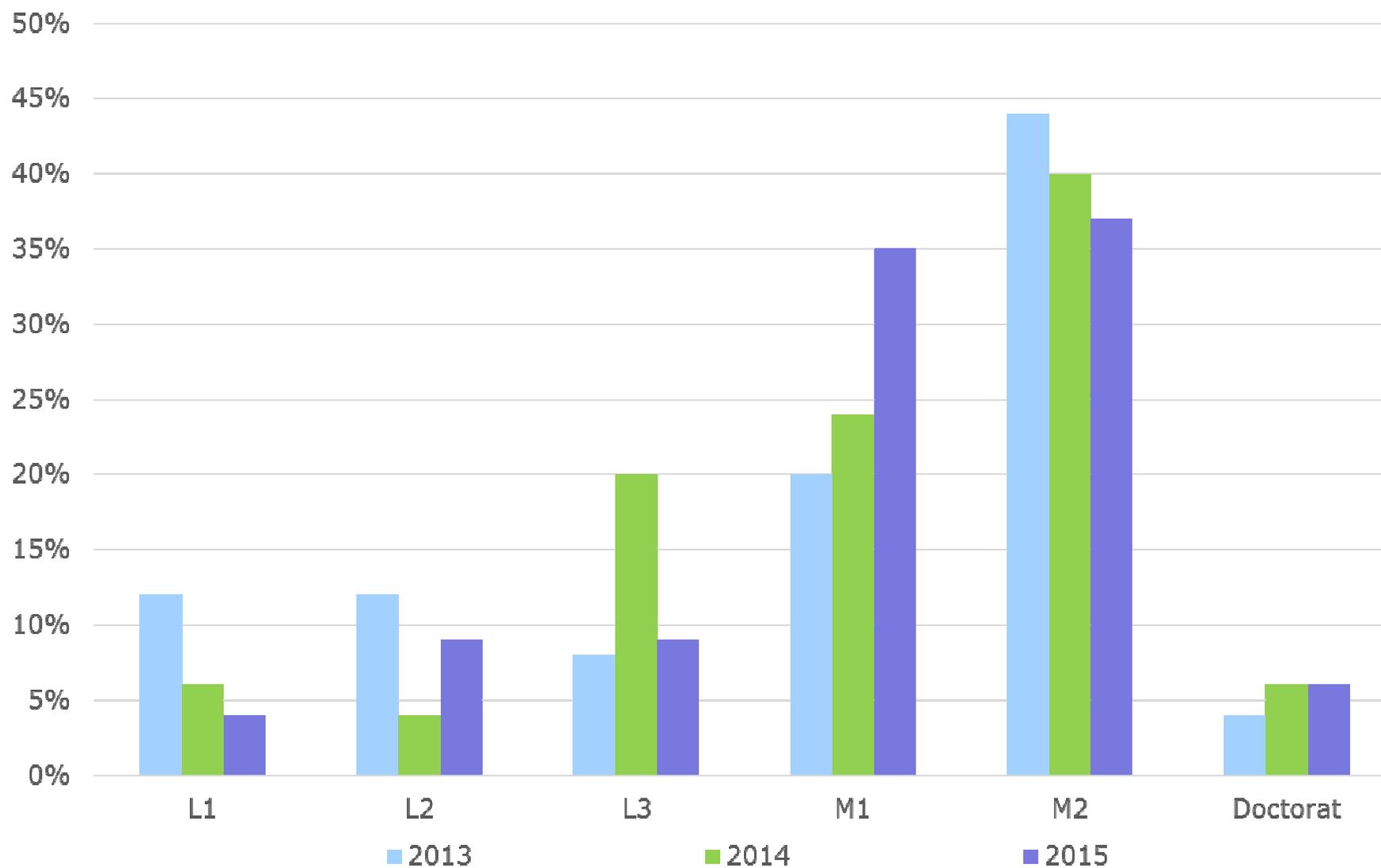
Pour bénéficier de cette aide, contactez le service social du CROUS
 WWW.CROUS-AIX-MARSEILLE.FR
www.univ-amu.fr

2013	Nombre de dossiers présentés	Avis favorable	Avis défavorable	Avis différé	Montant total des aides accordées
Commission du 20/06/13	13	11	2	0	6 510,00 €
Commission du 24/10/13	12	10	1	1	7 640,00 €
TOTAL	25	21	3	1	14 150,00 €
2014	Nombre de dossiers présentés	Avis favorable	Avis défavorable	Avis différé	Montant total des aides accordées
Commission du 13/02/14	44	31	4	9	30 833,00 €
Commission du 12/06/14	30	29	0	1	26 400,00 €
Commission du 10/10/14	11	11	0	0	12 935,00 €
TOTAL	85	71	4	10	70 168,00 €
2015	Nombre de dossiers présentés	Avis favorable	Avis défavorable	Avis différé	Montant total des aides accordées
Commission du 20/02/15	57	54	3	0	51 900,00 €
Commission du 03/06/15	34	32	2	0	27 494,00 €
TOTAL	91	86	5	0	79 394,00 €

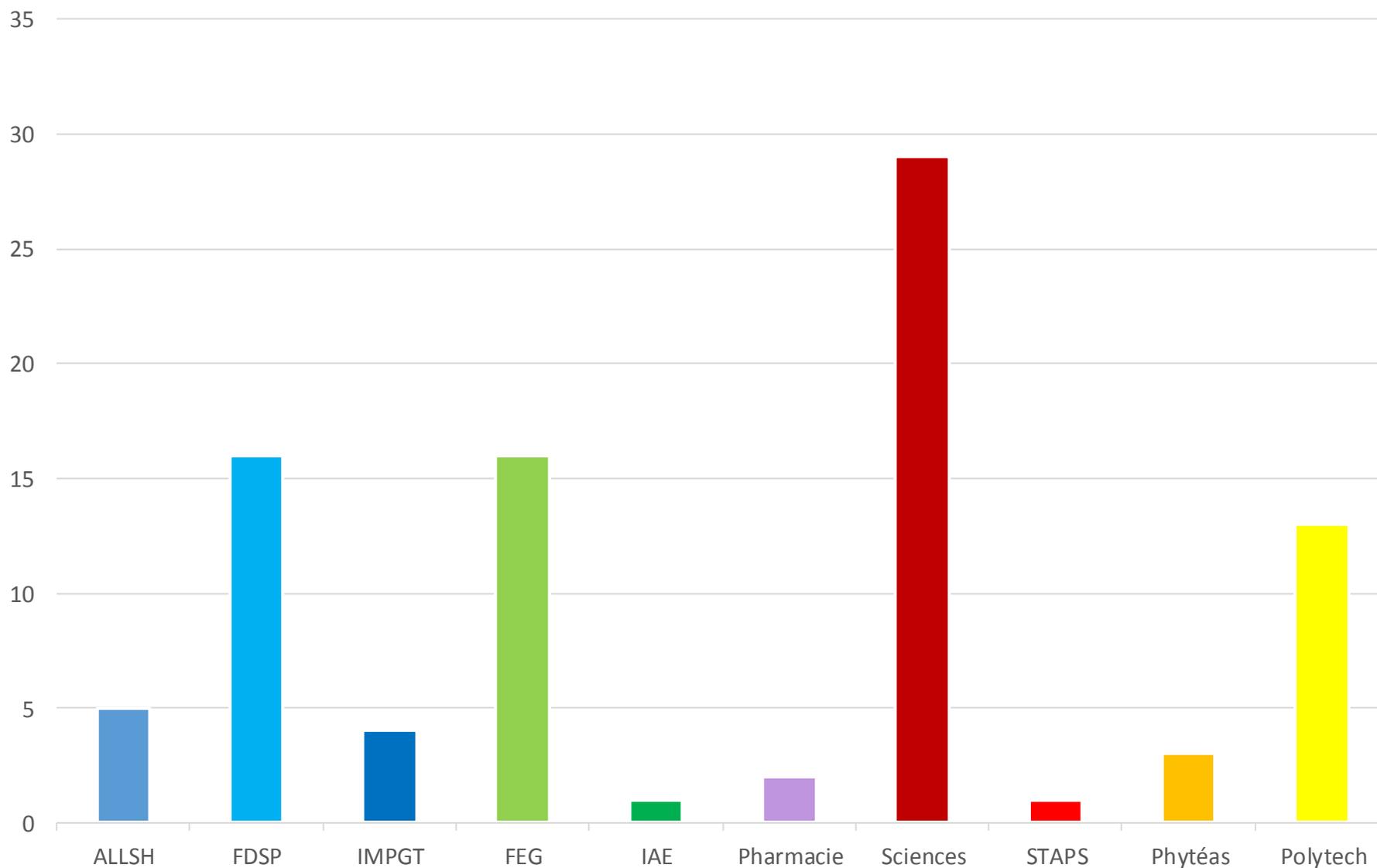
Evolution des aides accordées



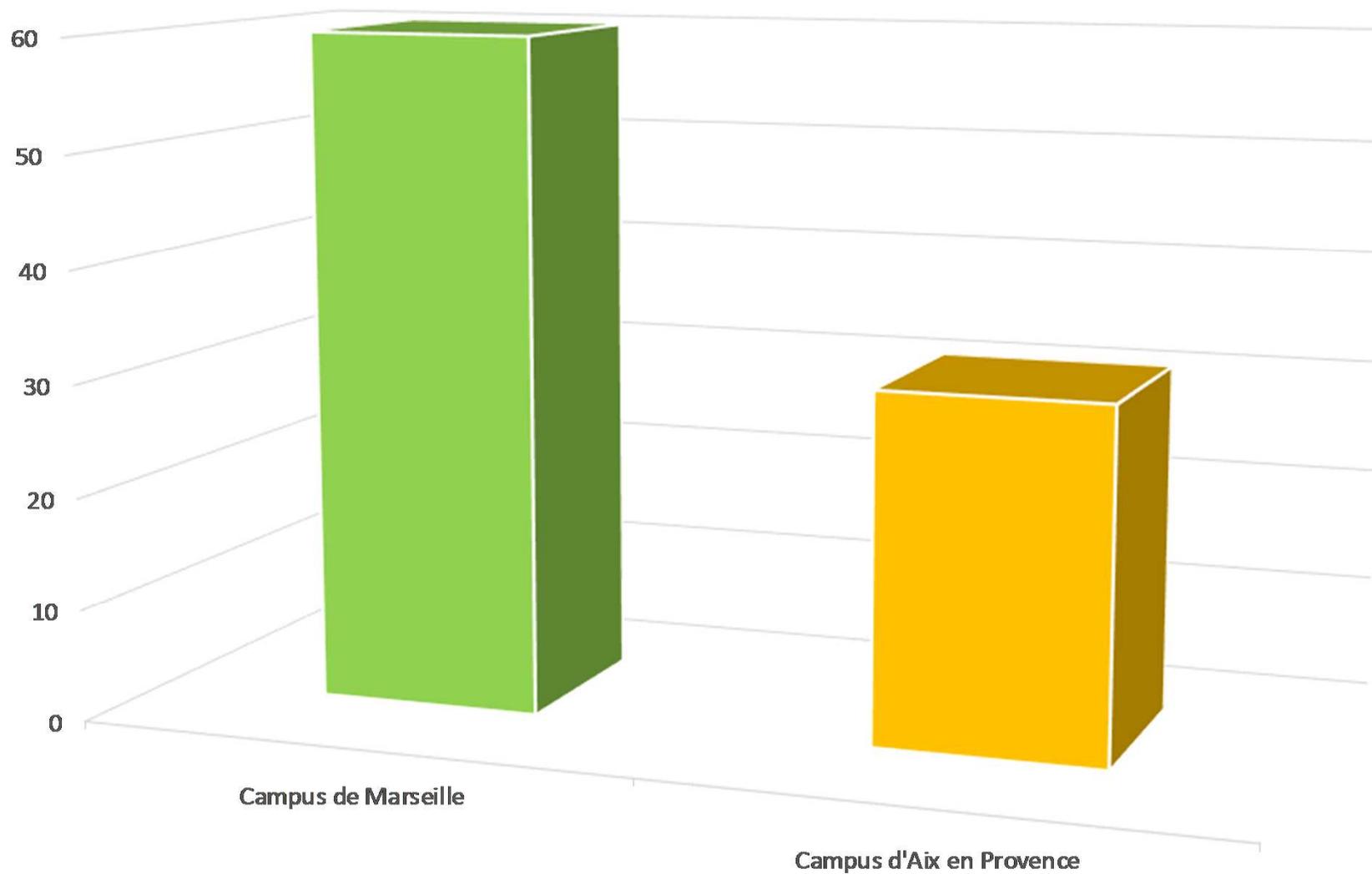
Répartition des demandes par niveau d'étude



Répartition des demandes par composante (année 2015)



Répartition des demandes par campus (année 2015)



RAPPEL

- Le FSDIE Social de l'Université d'Aix-Marseille n'a pas vocation à se substituer à l'ensemble des aides financières d'urgence à destination des étudiants que propose le CROUS d'Aix-Marseille, ni à financer « les accidents de la vie » d'un étudiant dont le projet personnel de formation et/ou le projet professionnel ne serait pas clairement défini. Toutefois, l'aide apportée par le FSDIE Social est cumulable avec d'autres aides.

- Chaque avis est émis sur la base, d'une part, de la situation sociale de l'étudiant et d'autre part, de la cohérence et de la pertinence du projet. Pour chaque demande, la décision définitive d'attribution de la subvention sera prise par le Président de l'Université par délégation du Conseil d'Administration.

II. QUELQUES ACTIONS

Le dispositif Carte Culture

Aix*Marseille université
CONCERTS, THÉÂTRE, EXPOS...
AVEC LA **Carte Culture** LE VIP C'EST MOI !
2015-2016

COMMENT OBTENIR MA CARTE ?

Tarifs préférentiels* grâce à la **Carte Culture AMU**, disponible dans les **BVE** (bureaux de la vie étudiante) et à la **Mission Culture** au prix de **5€**. Fournir une **photo d'identité** et présenter sa **carte d'étudiant** en cours de validité.

*Dance la limite des places disponibles.

www.univ-amu.fr

En collaboration avec la Mission Culture, le **BVE** participe à la vie culturelle des campus et propose la **CARTE CULTURE** au tarif de 5 €

«La carte culture permet aux étudiants de bénéficier de tarifs préférentiels auprès des partenaires dans la limite des places disponibles »

45 partenaires dont 9 nouvelles structures

	Nombre de cartes acquises par les étudiants
Février à Juin 2013	333
Juillet 2013 à Juin 2014	544
Juillet 2014 à Juin 2015	786
Juillet 2015 à décembre 2015	509

Printemps des associations



PRINTEMPS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Animations / Sport / Arts / Culture
Insertion professionnelle / Citoyenneté
Développement durable / Humanitaire

Sur les sites universitaires

Aix-en-Provence
26/03/15 : Site Schuman Droit/Eco-gestion et ALLSH
Marseille
26/03/15 : Site Canebière Droit/Eco-gestion
26/03/15 : Campus Timone Santé
14/04/15 : Site St-Jérôme Sciences/LUT
16/04/15 : Campus Luminy Sciences/Sport
23/04/15 : Site St-Charles ALLSH/Sciences

INFOS : deve-bve@univ-amu.fr / www.univ-amu.fr

Animations festives organisées par les associations étudiantes de l'université sur chaque campus autour d'un buffet offert aux étudiants :

- **Campus Aixois : le 26 Mars 2015**
- **Site Canebière : le 26 Mars 2015**
- **Campus Timone : le 26 Mars 2015**
- **Campus Etoile : le 14 Avril 2015**
- **Campus Luminy : le 16 Avril 2015**
- **Campus St Charles : le 23 Avril 2015**

La Mission handicap au CDMGEU

La Mission handicap organise depuis deux ans le déplacement et la participation d'étudiants en situation de handicap au Challenge du Monde des Grandes Ecoles et Universités.

En juin 2014, Eliza avait remporté le 1er prix en équipe au tournoi de Basket-fauteuil et avait reçu son trophée des mains de l'athlète et champion Stéphane Diagana, parrain de l'évènement.

En 2015, c'est Jennifer qui s'est illustrée en courant le 100 mètres aux côtés de valides sous l'ovation du stade.

